



DÉCISION

N° : 2025-98

Exécutoire le : 25 AVR. 2025

Publiée / Notifiée le : 25 AVR. 2025

Visée le : 30 AVR. 2025

PORTS

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public – Buvette de Charpignat_ Port de Charpignat_ Le Bourget du Lac Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu la consultation lancée par Grand Lac le 13/02/2025
- Vu l'avis de la commission des procédures adaptées du 18/03/2025

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer l'Autorisation d'Occupation Temporaire à la société SARL La Guinguette du Lac immatriculée au RCS n°942 670 225 00013, représentée M. Pierre Luc MENDES, résidant 21 route de Grimailon 73370 Le Bourget du Lac.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'AUTORISATION

L'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public est conclue à compter de la date de signature par les deux Parties de la convention d'occupation jointe à la présente décision jusqu'au 31/12/2027.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire de l'occupation.

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 15/04/2025

Le Président,
Renaud BERETI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-98 : Autorisation d'Occupation du domaine public - Buvette de Charpignat - Port de Charpignat - Le Bourget du lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 30/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2025

Numéro de l'acte : DEC977 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250415-DEC977-AR

Date de décision : 15/04/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.2. Autres